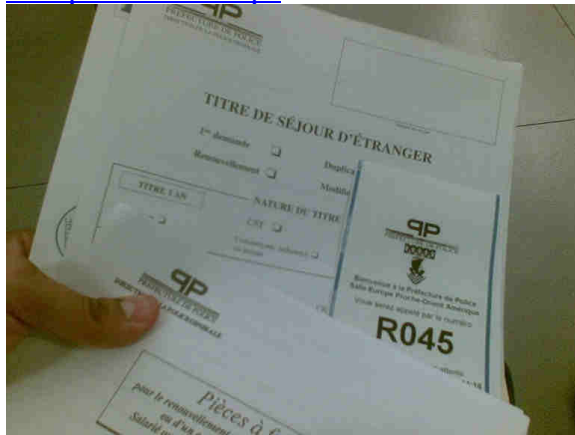


20260205 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/69678/budget-2026-en-france--hausse-des-frais-pour-lobtention-dun-titre-de-sejour>

[Comprendre l'Europe](#)



Le Budget 2026 prévoit une hausse des frais lors des démarches pour obtenir un titre de séjour. Crédit : Flickr / Creative Commons

Budget 2026 en France : hausse des frais pour l'obtention d'un titre de séjour

Par [La rédaction](#)

Au terme de quatre mois de débats, trois recours à l'article 49.3 et le rejet de deux motions de censure, la France s'est finalement dotée lundi d'un budget pour l'année 2026. Le texte adopté prévoit d'augmenter les frais lors des démarches pour l'obtention d'un titre de séjour. InfoMigrants fait le point.

D'ici trois mois, les frais pour obtenir un titre de séjour en France vont augmenter. Cette mesure est inscrite dans le budget 2026, adopté par le gouvernement lundi 2 février après quatre mois de débats, trois recours à l'article 49.3 et le rejet de deux motions de censure.

Alors, qu'est-ce qui change avec ce nouveau texte pour les étrangers qui déposent un dossier d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour ?

- Les personnes qui demandent pour la première fois **un titre de séjour longue durée ou de résident** devront déboursier 300 euros, au lieu de 200 euros aujourd'hui. Le tarif minoré, qui concerne par exemple les étudiants et les bénéficiaires du regroupement familial, augmente également, passant de 50 à 100 euros.

- Pour **l'obtention ou le renouvellement des autres titres de séjour**, le montant passe à 50 euros contre 25 euros actuellement.

- Les étrangers qui demandent **la nationalité française** devront payer 255 euros, contre 55 euros avant la loi.

- Désormais, les étrangers devront aussi payer la somme de 100 euros pour la délivrance ou le renouvellement d'une autorisation provisoire de séjour. Jusque-là, ce titre de séjour de très courte durée n'était pas soumis à une taxe.

- Les personnes qui veulent demander un titre de séjour mais qui **sont entrées sur le territoire français de manière irrégulière** (sans visa) devront par ailleurs payer une taxe de 300 euros, contre 200 euros actuellement. "Concernant ce dernier montant, une somme de 100 euros est prélevée dès le dépôt du dossier, et n'est pas rendue en cas de refus de titre", signale l'association La Cimade.

- Enfin, le droit de timbre demandé au titre des frais administratifs d'instruction du dossier est multiplié par deux, passant de 25 à 50 euros.

Critiques

Ainsi, au total, un étranger pourra, dans certains cas, déboursier jusqu'à 650 euros pour obtenir un titre de séjour d'un an, comme le signale La Cimade dans un [communiqué](#) publié mardi 3 février.

L'association dénonce des "taxes exorbitantes". "De nombreuses personnes sont en difficulté pour rassembler les sommes requises et (...) ne parviennent [pas] à obtenir la remise de leur titre par la préfecture, malgré une décision favorable", s'insurge La Cimade.

A lire aussi

[Immigration en France : les expulsions en hausse de 15 % en 2025, les régularisations en baisse](#)

D'autant, que comme le rappelle l'association, la dématérialisation des titres de séjour ont rendu extrêmement difficiles les démarches pour la régularisation des étrangers. En avril 2025, [dix associations avaient saisi le Conseil d'État](#) pour dénoncer les dysfonctionnements "massifs et récurrents" de l'ANEF, cette plateforme de service public obligatoire depuis 2021 pour renouveler les titres de séjour des étrangers de France. L'ANEF, censée simplifier toutes les procédures, est "un outil à fabriquer de la précarité", avaient alors estimé les militants.

Du côté de l'opposition aussi, cette hausse des frais ne passe pas. Selon le député du Parti socialiste (PS) Arthur Delaporte, contacté par InfoMigrants, son groupe va contester cette mesure devant le Conseil constitutionnel car cela "vient réduire les droits des étrangers".